

Compte-rendu #13 – Séance du 1er juin 2021

Commission de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche, des Hôpitaux universitaires, des Sports, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles

1. Questions (jointes) des députées et députés Rodrigue Demeuse (Ecolo), Fatima Ahallouch (PS) et Jean-Pierre Kerckhofs (PTB) :

[« Situation préoccupante des chercheurs universitaires en raison de la crise sanitaire »](#)

[« État de santé mentale des doctorants »](#)

[« Enquête sur la surcharge de travail du personnel académique »](#)

Une enquête menée en ligne par des représentantes et représentants des corps scientifiques de l'ULB, l'UCLouvain et l'USL-B a permis de montrer **l'état préoccupant de la santé mentale du personnel scientifique en FWB** : 30 à 40% des assistantes et assistants, du personnel doctoral et postdoctoral auraient fait appel à une **aide psychologique** depuis le début de la crise sanitaire. De plus, entre 70 et 85% des répondantes et répondants à l'enquête présenteraient un **risque élevé de burnout**. Par ailleurs, la crise a **accentué les risques d'abandon** de la thèse.

Les représentantes et représentants des corps scientifiques de ces universités plaident pour un allongement des prolongations de contrat (limitées à un maximum de trois mois et jugées trop courtes) et alertent sur la précarité grandissante que subissent les chercheurs et chercheuses (baisse du niveau d'encadrement, sous-financement de la recherche...).

Quelles réponses la ministre apporte-elle à ces demandes et à ces constats ? Quel soutien peut-on apporter à ces différents publics ?

Réponse de Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles :

La ministre rappelle son suivi quotidien des conséquences de la crise et les rencontres fréquentes qu'elle-même et son équipe réalisent avec toutes les personnes concernées. De ce fait, les résultats de cette enquête ne la surprennent pas : « Comme d'autres secteurs professionnels, le personnel scientifique a subi l'impact de la crise, avec des situations de



détresse et d'isolement psychologiques réelles qu'aucun financement supplémentaire ne peut résoudre à lui seul ».

Les prolongations de contrats sont évidemment une solution, dont le coût est toutefois jugé « énorme » : « 35 millions par an pour les doctorants et 84 millions pour les post-doctorants, soit un montant total de **119 millions**. Nous pouvons difficilement nous le permettre sans mettre en péril les bourses qui devraient être accordées dans les années à venir. De plus, sur le plan scientifique, chaque recherche, qu'elle serve de base ou pas au dépôt d'une thèse, pourrait se prolonger indéfiniment, mais il faut bien fixer un délai raisonnable à son financement. Il faut donc agir avec discernement.

À côté de cela, tous les secteurs ne sont pas impactés de la même façon. Compte tenu de la possibilité qui a été offerte par le gouvernement de prolonger de trois mois les bourses doctorales, **le bilan des demandes introduites auprès du FNRS se présente comme suit : 101 doctorants n'ont rien demandé ; un doctorant a demandé une prolongation d'un mois ; 18 doctorants ont demandé une prolongation de deux mois ; 147 doctorants ont demandé une prolongation de trois mois**. De plus, dès les premières semaines de la crise, les commissions doctorales ont été sensibilisées au fait que la crise a impacté l'accès aux conférences, congrès scientifiques et formations transversales. Sans dénaturer la formation doctorale, ces commissions se sont adaptées pour valoriser les crédits nécessaires et permettre aux doctorants de défendre leurs thèses ; elles continueront à le faire tant que la situation le nécessitera.

Jeudi dernier, le gouvernement a adopté en première lecture le décret-programme lié à l'ajustement budgétaire qui prévoit un **soutien de 4,2 millions d'euros pour les post-doctorants impactés par la crise sanitaire**. Cette somme sera distribuée sur la base de candidatures qui seront examinées par les conseils de recherche des universités. **Un montant maximal de 10 000 euros par post-doctorant pourra être accordé pour lui permettre de stimuler sa carrière**. À côté de ces mesures d'urgence qui visent à réduire l'impact de la crise sur la carrière des chercheurs, **une réflexion sur l'amélioration des parcours professionnels de nos scientifiques est en cours. Le but est d'améliorer les perspectives des carrières au sein des universités, mais aussi dans les entreprises**. Il s'agit d'un travail collectif qui dépasse très largement l'enjeu scientifique de la crise sanitaire et qui demandera du temps. La combinaison du travail enseignement/recherche pour les doctorants sous mandat d'assistants en fait partie.

Enfin, depuis le début de la législature, j'ai enclenché le **refinancement structurel progressif de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique**. Celui-ci se porte d'ores et déjà à **20 millions pour 2021**. Parmi ces 20 millions d'euros, **8 millions sont consacrés à la recherche scientifique**. Mon objectif est d'arriver à un refinancement structurel de 50 millions d'euros d'ici la fin de la législature. »

Source au Parlement de la FWB : <http://archive.pfwb.be/1000000020cd044>



www.observatoire.frs-fnrs.be



www.facebook.com/observatoireFNRS



<https://twitter.com/ObsFNRS>